



Pomy, le 18 avril 2016

MUNICIPALITÉ
de
POMY

Préavis municipal 2016 - 04

Demande d'autorisation pour la vente de 180 actions de la société « Romande Energie »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Notre commune possède 480 actions de la société " Romande Energie".

Ces actions nous rapportent un dividende annuel de Fr. 14'400,-, soit Fr. 30,- par action.

Ces actions sont portées au bilan de notre commune à Fr. 25.- pièce.

La valeur boursière le 15 avril 2016 est de Fr. 1'011.- par action.

L'investissement nécessaire à la reconstruction de notre nouvelle salle polyvalente sera très important et atteindra probablement la limite de notre plafond d'endettement.

La Municipalité trouve qu'il serait opportun, vu l'incertitude actuelle dans le marché de l'électricité, de vendre nos actions Romande Energie non conventionnées dans le but de financer une petite partie de notre Grande salle.

C'est pourquoi, la Municipalité vous demande l'autorisation de vendre au meilleur prix du jour un maximum de 180 actions de la Romande Energie et d'alimenter avec l'argent de cette vente un compte au bilan: « Réserves affectées » réfection de la Grande salle communale.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder à la Municipalité l'autorisation

- De vendre un maximum de 180 actions « Romande Energie" au meilleur prix.
- De porter le produit de cette vente sur un compte « réserves affectées » à la réfection de la Grande salle communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 18 avril 2016